



**Des solutions  
pour profiter  
pleinement  
de la vie.**



**Vous informer dans  
tous les domaines de  
la santé**

**En savoir plus**

## En bref

### **1er février 2007 : lieux publics sans tabac**

En France, chaque année la consommation directe de tabac provoque 60 000 morts auxquelles s'ajoutent 5000 décès dus au tabagisme passif.

C'est à ce grave problème de santé publique que répond la mesure d'interdiction votée par le parlement.

Dès le 1er février 2007, la loi anti-tabac s'appliquera « à tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ».

En cas de non respect, il en coûtera une amende de 68 euros pour le contrevenant et 135 euros pour les responsables de l'établissement ou lieu de l'infraction.

Dans le cas particulier des établissements sociaux et médico-sociaux assurant un hébergement, le Ministère de la santé précise par circulaire l'application de la loi : « la personne hébergée ou le résident est autorisé à consommer du tabac dans sa chambre, considérée comme un espace privatif ». Toutefois le règlement de l'établissement devra fixer des recommandations de sécurité, comme l'interdiction de fumer dans les lits à cause des risques d'incendie.

Par contre, « les lieux fermés et couverts affectés à un usage collectif » seront soumis à une interdiction totale de fumer pour quiconque s'y trouvant.

A partir du 1er février 2008, la loi s'appliquera également aux cafés, restaurants, bars-tabac et discothèques.

Pour en savoir plus : <http://www.legifrance.gouv.fr>

## **Vaccination anti-grippe : il est encore temps**

Cette année, l'épidémie de grippe ayant débuté tardivement, la campagne de vaccinations est prolongée jusqu'au 31 janvier 2007, à la demande du ministère de la santé.

**Vous avez plus de 65 ans  
Vous souffrez d'une pathologie chronique  
Vous n'avez pas encore été vacciné(e) cet hiver**

**Il est encore temps de vous faire vacciner gratuitement.**

Pour cela, vous pouvez encore utiliser le bon qui vous a été adressé, il y quelques semaines, par la sécurité sociale. Sa validité a en effet été prolongée jusqu'à la fin du mois de janvier 2007.

N'hésitez plus, consultez votre médecin et procurez vous le vaccin chez votre pharmacien. Vous éviterez ainsi les risques de complications dus à la grippe qui s'annonce assez virulente et dont l'épidémie risque de durer jusqu'au printemps.

Pour en savoir plus : les groupes régionaux d'observation de la grippe vous informent en continu sur leur site : <http://www.grog.org>

## **Seniors, conduire longtemps en sécurité**

Actuellement, les plus de 60 ans constituent près du tiers des détenteurs du permis de conduire. A kilométrage parcouru identique, les seniors représentent la catégorie de la population la plus touchée par les accidents de la route, même si ceux-ci sont globalement moins graves que pour les « moins de 25 ans ».

L'aptitude à conduire peut être affectée par les changements physiologiques qui apparaissent en vieillissant, en dehors même de toute maladie : baisse de l'acuité visuelle et de l'audition, diminution des capacités de réaction. De plus, la prise de certains médicaments peut diminuer la vigilance au volant.

Cependant, quelques précautions ou conseils bien suivis peuvent faire baisser les risques très sensiblement.

- Faire régulièrement contrôler sa vue, son audition, sa mémoire ses réflexes, sa pression artérielle...
- Etre vigilant quant à la prise de médicaments comportant le logo « une voiture dans un triangle rouge » ;
- Eviter de conduire la nuit et par mauvais temps ;
- Les accrochages à répétition doivent alerter : ils peuvent être annonciateurs d'accidents plus graves. Il est nécessaire d'analyser les circonstances dans lesquelles surviennent les incidents de manière à en identifier les causes ;
- S'équiper, si possible, d'une voiture avec boîte automatique et direction assistée : les équipements électriques permettent de se concentrer sur la conduite ;
- Choisir son itinéraire et préférer les carrefours protégés par des feux.

## Règlement en Cesu préfinancé : pensez à faire référencer votre salarié

Les entreprises peuvent depuis mars 2006 distribuer à leurs salariés des Cesus préfinancés. Ces chèques à montant prédéfini, peuvent ensuite permettre de régler des prestations de services à la personne. Si vous souhaitez régler un salarié ou employé de maison avec ce mode de paiement, assurez-vous au préalable qu'il s'est fait référencer auprès des organismes émetteurs de Cesus préfinancés, afin qu'il puisse encaisser ce chèque sans difficulté.

Pour en savoir plus : [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)

Un service de  
CNP Assurances 

**Vous voulez...**

Pour vivre très longtemps chez soi malgré la perte d'autonomie :

**Filassist Contact Plus**

## Dossier

### LES MEDECINS CRAIGNENT DE NE PLUS ETRE ASSEZ NOMBREUX

**Le nombre des médecins en activité en France n'a jamais été aussi élevé. Pourtant, un problème de renouvellement se pose déjà et risque de s'aggraver dans les dix ans à venir. C'est, en tout cas, ce qui ressort d'une étude récemment publiée par le Conseil national de l'ordre des médecins.**

**Les chiffres actuels.** En 2005, 4495 nouveaux médecins se sont inscrits au Conseil de l'ordre, contre 3230 sorties. Au 1er janvier 2006, le Conseil recensait 207.277 praticiens en activité en France métropolitaine, soit une hausse de 0,5% par rapport à 2005. Ce chiffre, jamais atteint, porte la densité médicale à 314,5 thérapeutes en activité régulière pour 100.000 habitants. La baisse importante du numerus clausus\*, décidée au début des années 1990, a été compensée par l'intégration des médecins diplômés hors Union européenne qui exerçaient en France.

**Des disparités géographiques.** Ces chiffres globaux masquent pourtant des réalités bien différentes selon les régions. Ainsi, la Picardie (243 médecins pour 100.000 habitants), la Haute-Normandie (253) et le Centre (255) font figure de parents pauvres quand l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les mieux dotées (388 et 381). Autre exemple : la densité de médecins spécialistes du département de la Haute Loire (69 pour 100.000) est 7 fois inférieure à celle de Paris (502)...

**Des différences selon les spécialités.** De la même façon, certaines spécialités se sont renforcées : génétique médicale (+10,6% par rapport à 2004), chirurgie thoracique et cardiovasculaire (+9,1%), chirurgie plastique reconstructrice et esthétique (+8,5%)... A l'inverse, d'autres voient leurs effectifs diminuer : radiologie (-12,5%), stomatologie (-2,7%), chirurgie générale (-2,5%)...

**Des perspectives inquiétantes.** L'âge moyen des médecins en activité ne cesse d'augmenter. Il s'établit désormais à 48,3 ans. Le nombre des praticiens de moins de 40 ans est aujourd'hui inférieur à celui des plus de 50 ans. De plus, le départ en retraite des nombreux médecins issus des générations du baby-boom risque d'aggraver encore la situation. D'autant que le vieillissement de la population française va accroître les besoins en soins. C'est pourquoi, le Conseil de l'ordre préconise de porter le numerus clausus de 7000 à au moins 8000.

*\*Le numerus clausus fixe le nombre de places accessibles par concours à l'entrée de la deuxième année des études de médecine. C'est donc lui qui régule le flux des étudiants et, par voie de conséquence, le nombre de médecins diplômés chaque année.*

[haut de la page](#)

## Témoignage

Témoignage de Monique F., 50 ans



« La retraite, ça se prépare. La transmission d'un capital aussi. Avec Trésor Epargne, je le fais dans d'excellentes conditions fiscales.»  
[lire ce témoignage](#)

[CONSULTEZ](#)

notre site  
[www.seniorvie.fr](http://www.seniorvie.fr)

Vous souhaitez vous abonner à notre lettre d'information : >>>

Vous souhaitez ne plus recevoir notre lettre d'information : >>>